



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Stéphane MEUNIER  
Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : SARRET Ambroise  
Téléphone : 03 85 21 96 59  
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf : UAT-D-2025-047  
Affaire suivie par : Audrey Briançon

N/Réf : SM/AS-25-607



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Monsieur Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme  
Communauté de Communes Usses et Rhône  
35 place de l'Eglise

74270 FRANGY

Mâcon, le 16 décembre 2025

**Objet : Modification n°3 du PLUi**  
**Communes de Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges**

Monsieur Le Vice-Président,

Par courrier reçu 14 octobre 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification n°3 du PLUi du Val des Usses.

La liste des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) figure en annexe de ce courrier.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification n°3 du PLUi a pour objet:

- L'évolution de 5 OAP, sans augmentation notable de leurs emprises ;
- L'identification de nouveaux bâtiments comme pouvant changer de destination ;
- La suppression d'un emplacement réservé ;
- La modification du règlement écrit concernant des secteurs urbanisés.

Certains des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination sont à proximité directe de bâtiments d'élevages en activité. Lors de la présentation des dossiers devant la CDPENAF, l'INAO sera donc particulièrement vigilant à ce que les projets ne nuisent pas à l'activité agricole voisine.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Vice-Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial Adjoint,

Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 74

## PLUi Val des Usses

AOP : Appellation d'Origine Protégée

IGP : Indication Géographique Protégée

IG : Indication Géographique de boissons spiritueuses

SIQO	Chaumont	Chavannaz	Chilly	Contamine-Sarzin	Frangy	Marlloz	Minzier	Musièges
IGP Comtés Rhodaniens	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Emmental de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
IG Génépi des Alpes	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Gruyère	X	X	X	X	X	X	X	X
IG Marc de Savoie	X				X			X
IGP Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie								
	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Raclette de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
AOP Roussette de Savoie	X				X			X
IGP Tomme de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
AOP Vin de Savoie ou Savoie	X				X			X
IGP Vin des Allobroges	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Volailles de l'Ain	X	X	X	X	X	X	X	X